

Convention tripartite : les signataires

ARTICLE 18 - DATE DE PRISE D'EFFET

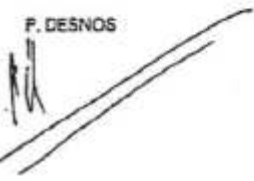
La date de prise d'effet de la présente convention est celle de la mise en service des installations prévue le 1er septembre 1990.

Fait à Clichy, en 3 exemplaires originaux, le 22 MAI 1990

Pour la Société de Distribution de
Chaleur de Clichy

Le Directeur Général

P. DESNOS



Pour la Société INES

Le Président Directeur Général

Ph. RAPPENEAU



Pour la Ville de Clichy La Garenne

Le Maire

G. CATOIRE



Pour copie conforme à
L'Adjoint au Maire

